



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site EDF - Ancienne centrale thermique, n° 9 et 11 rue de Sète sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**EDF - Ancienne centrale thermique
n°67SIS06478.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDRI



Identification

Identifiant	67SIS06478
Nom usuel	EDF - Ancienne centrale thermique
Adresse	rue de Sète
Lieu-dit	n° 9 et 11
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STRASBOURG - 67482
Caractéristiques du SIS	<p>Le site occupait une bande de terrain comprise entre deux darses au port de Strasbourg.</p> <p>Les 2 tranches de 125 MW ont été créées en 1959 pour une utilisation au charbon. La tranche II a été convertie au fioul en 1966 puis reconvertie au charbon en 1977. La centrale thermique a été mise à l'arrêt en 1986 (notification de la cessation d'activité le 6 mai 1986). Abandonné pendant plusieurs années, elle était devenue un site d'entreposage sauvage. EDF devra ainsi prendre en charge environ 450 tonnes de déchets non liés à l'exploitation.</p> <p>Suite à un contentieux, EDF a souhaité redevenir propriétaire des bâtiments et des installations afin de maîtriser les conditions de démolition et de désamiantage. Le site vendu en 1989, a ainsi été racheté en 2006 par EDF. La déconstruction des bâtiments a eu lieu en 2011.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Les travaux conduits lors de la cessation d'activité ont porté principalement sur les structures :</p> <ul style="list-style-type: none">- vidage des stocks aériens ainsi que des silos et trémies de charbon,- vidange, dégazage et démontage des réservoirs de fiouls, d'huiles et de produits chimiques,- démolition des bâtiments avec une attention particulière en ce qui concernait le désamiantage. <p>Un contrôle de la qualité des eaux souterraines avait été mise en œuvre (un piézomètre amont, deux en aval).</p> <p>Une étude, que l'on peut aujourd'hui considérer comme sommaire, avait été réalisée en 1988. Elle concluait sur une « légère dégradation du sous-sol en dessous de l'ancien parc de charbon sans nécessité de nettoyage particulier » (absence de résultat d'analyses). Il était indiqué que « dans l'ensemble, l'état des sols et des eaux souterraines au droit des anciennes installations apparaît comme satisfaisant ».</p> <p>Document identifié :</p> <p>Arrêt de la centrale thermique. Analyse hydrogéologique. BRGM-SGAL. Mai 1988.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0140	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0140
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6705459	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6705459

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1053746.0 , 6837850.0 (Lambert 93)

Superficie totale 161975 m²

Perimètre total 11020 m

Liste parcellaire cadastral

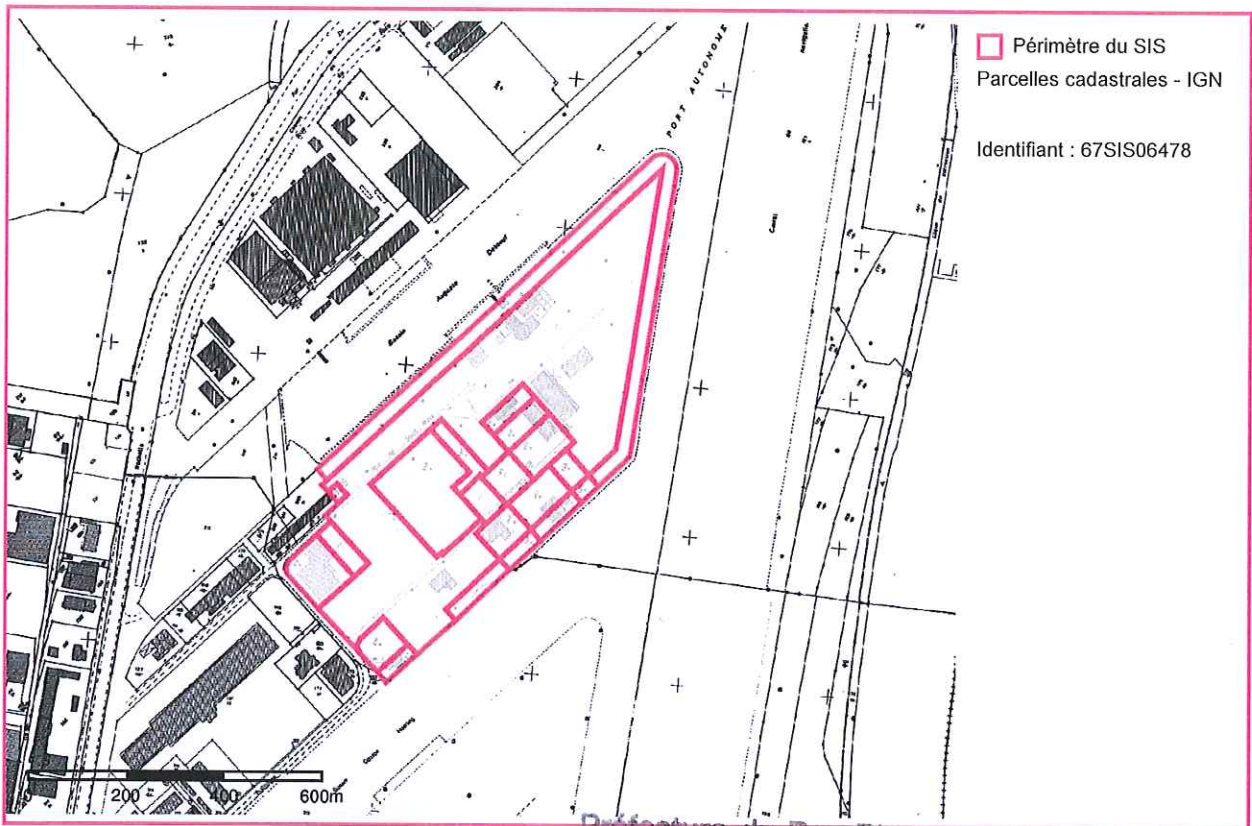
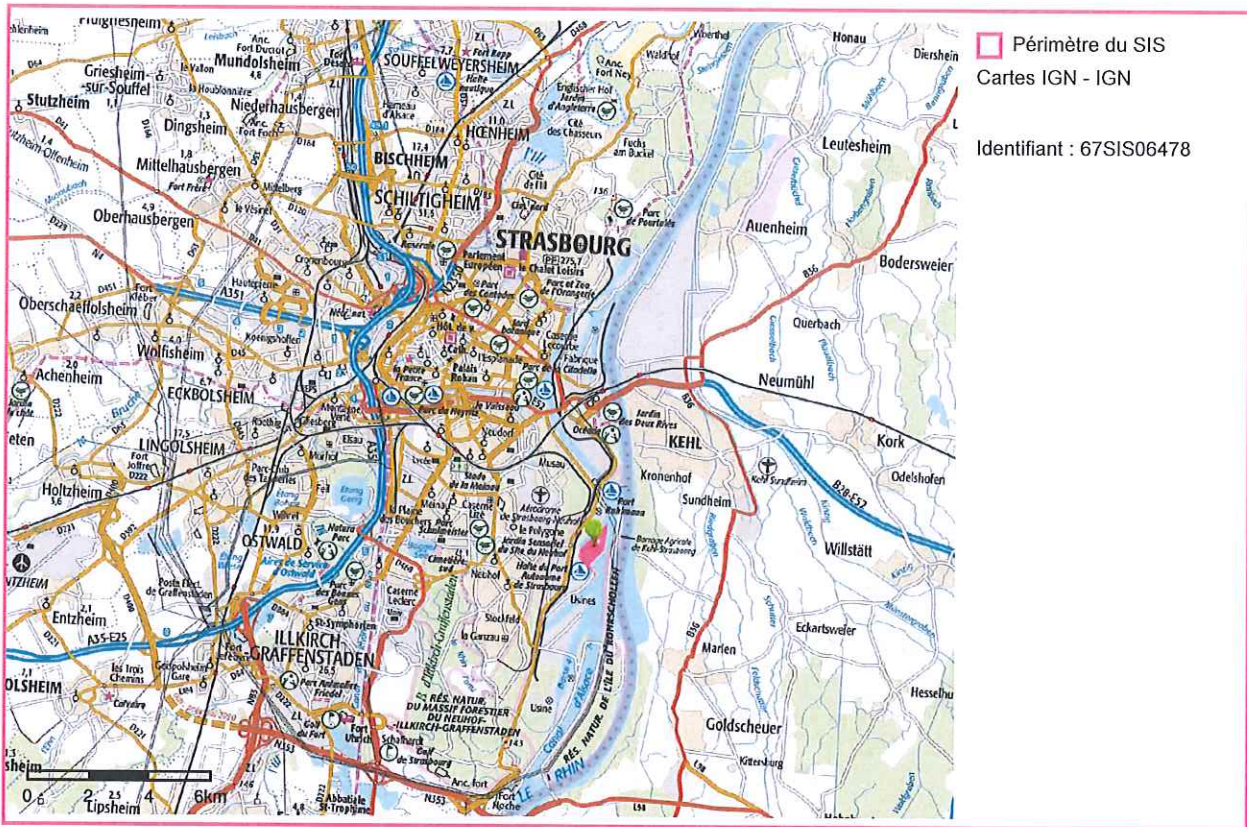
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
STRASBOURG	IY 02	210	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	211	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	213	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	252	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	193	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	250	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	205	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	206	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	196	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	197	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	199	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	207	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	195	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	201	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	203	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	218	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	219	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	221	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	222	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	226	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	228	24/10/2014
STRASBOURG	IY 02	251	24/10/2014

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan des installations.	Annexe à l'étude hydrogéologique BRGM-SGAL de mai 1988.	Oui
Plan cadastral de 1984		Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu } pour être annexé
à l'arrêté de ce jour



Préfet et par délégation
Généraliste Adjointe

Nadia IDIRI